

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ERASME
Mercredi 3 juillet 2019**

Membres du conseil présent.e.s : Frédéric ALEXANDRE, Philippe BATIFOULIER, Viviane BIRARD, Victor DUCHESNE représenté par Hamed SAMBO, Manon FONTAINE, Pascale GARNIER, Karima KENFOUD, Nader NEFZI, Antoine PECOUD, Séverine RINGANADEPOULLE, Karl-Leo SCHWERING, Manel TOUMI

Membre du conseil excusée : Claire BLANDIN

Membres du conseil absent.e.s : Pascaline ADONNAÏ, Anne CAMMILLERI, Julien CAZALA, Rémi GAGNAYRE, Bernard HAFTEL, Florian HOUSSIER, Bertrand LEGENDRE

Invitée présente : Claire PARFAIT

ORDRE DU JOUR

- ✚ Approbation du compte rendu du conseil du 18 mars
- ✚ Validation des résultats du jury des contrats doctoraux
- ✚ Organisation d'un second concours d'attribution de contrats doctoraux
- ✚ Dates et critères pour les inscriptions et réinscriptions des doctorant.e.s
- ✚ Point d'information sur «la réunion des ED» du 04 juin 2019
- ✚ Dates des prochains conseils de l'ED
- ✚ Questions diverses

Karl- Leo Schwering, directeur de l'ED Erasme ouvre la séance à 10h20.

- ✚ Approbation du compte rendu du conseil du 18 mars
Il n'y a pas de remarque particulière sur le compte rendu.
- ✚ Validation des résultats du jury des contrats doctoraux

La liste des candidatures retenue par les membres du jury d'attribution des contrats doctoraux est diffusée. Karl- Leo Schwering, Président du jury indique que ce jury s'est bien déroulé et que toutes les candidatures étaient de qualité. Des recommandations destinées à aider les candidat.e.s ont été données. Les membres du Conseil valident à l'unanimité l'attribution de 12 contrats doctoraux. Comme le prochain conseil est prévu mercredi 20 novembre, se pose la question de la validation des contrats qui auront été attribués à l'issue des auditions prévues le 18 septembre 2019. Karl Leo Schwering, pensait demander la confiance du Conseil mais la décision finale consistera à faire voter les membres du conseil électroniquement. Le directeur de l'ED indique qu'il validera sur la plateforme, dès le lendemain, les douze candidatures concernées.

Organisation d'un second concours d'attribution de contrats doctoraux

Karl- Leo Schwering annonce l'ouverture d'un second concours, sans contrat fléché, en septembre pour attribuer les trois contrats doctoraux restants.

Le directeur reprend le courriel qui a été adressé aux directeurs et directrices de laboratoire le 20 juin pour discuter du calendrier.

« Je souhaite par la présente vous informer de l'ouverture d'un second concours de contrats doctoraux dans notre ED. En effet plusieurs contrats restent à pourvoir, raison pour laquelle, sous réserve d'un vote favorable sur ce point en Conseil de l'ED le 3 juillet prochain, il nous semble judicieux d'ouvrir un 2^{ème} concours (sans contrat fléché).

Voici le calendrier, que je vous demande de prendre en considération qu'à titre provisoire:

- Date limite d'introduction des dossiers de candidature: lundi 9 septembre 2019 à 12H
- Étude de la recevabilité des dossiers en Bureau de l'ED Érasme: mercredi 11 septembre 2019
- Premier jury sur dossiers: jeudi 12 septembre 2019 de 13h à 14h
- Deuxième jury d'auditions: mercredi 18 septembre 2019 à 9h »

Le directeur de l'ED demande l'avis des membres du Conseil sur l'ouverture de ce second concours, ce dernier est validé à l'unanimité.

Après discussion, le premier jury initialement prévu le 12 septembre est suspendu. La constitution du jury est arrêtée au 9 septembre 2019.

Karl- Leo Schwering indique que deux dossiers, jugés non recevables pour des raisons techniques et non de qualité, risquent de se présenter à ce second concours. Le directeur de l'ED insiste sur le fait de ne pas pousser des candidat.e.s dont les chances d'obtenir un contrat seraient minces. Compte tenu du petit nombre de contrats à distribuer, les unités de recherche doivent veiller à limiter le nombre des candidatures.

Karl- Leo Schwering évoque l'idée que les contrats supplémentaires puissent être supprimés par le Président de l'université. Un directeur de laboratoire conforte cette idée en indiquant que comme l'université supprime les subsides, cette hypothèse est possible. Si cela devait se produire, le directeur de l'ED demande, d'ores et déjà, l'accord des membres du Conseil pour contester la décision auprès de la Présidence de l'Université et de la Vice-Présidente de la Commission Recherche (VPCR).

Karl- Leo Schwering informe que pour la première fois le conseil d'administration de l'université demande aux deux écoles doctorales de justifier l'intérêt que l'université Paris 13 a à allouer 20 contrats doctoraux supplémentaires répartis entre les deux écoles, chaque année. La VPCR nous demande désormais de produire des indicateurs qui permettront d'évaluer les retombées pour l'université. Le directeur indique qu'à l'avenir, nous devons justifier le « retour sur investissement ». Les deux ED vont se réunir le 11 juillet prochain pour définir les critères à mettre en œuvre. Une discussion entre les membres du Conseil se met en place.

Le directeur de l'ED dit que les critères existent déjà puisque nous demandons à ce que toute thèse donne lieu à publication. Karima Guenfoud, co-directrice du laboratoire IRIS émet des réserves sur le fait que les critères puissent être une obligation à publier, à assister à des colloques. Chaque discipline devrait pouvoir fixer ses propres critères. Philippe Batifoulier, directeur du CEPN indique qu'il existe déjà des dérives chez les

économistes avec cette logique qui est de publier la 1^{ère} année un article puis un second, la 2^{ème} année et au final, une thèse qui ne ressemble à rien.

Dates et critères pour les inscriptions et réinscriptions des doctorant.e.s

Le directeur indique qu'il serait heureux que les tou.te.s les enseignant.e.s respectent la procédure d'inscription en indiquant au secrétariat qu'ils ou elles souhaitent inscrire en doctorat tel.le ou tel.le candidat.e.

Le directeur a mis en place, en concertation avec les membres du bureau de l'ED, un texte intitulé : « **Dates et critères des inscriptions et réinscriptions des doctorant.e.s Erasme** ». Ce texte est lu et retravaillé en Conseil, les dates sont avancées de 15 jours par rapport à ce qui était initialement prévu.

A noter qu'à partir du 1^{er} décembre, l'école doctorale ne gèrera plus aucune réinscription sachant que la.e doctorant.e pourra solliciter une demande d'autorisation d'inscription extra-tempora auprès du VP- CFVU et de la VPCR. Ce n'est pas une procédure disciplinaire car la VPCR sera cette année d'une grande mansuétude toutefois, il fortement conseillé aux doctorant.e.s d'être dans les délais.

Le directeur de l'ED rappelle qu'un courriel a été adressé aux doctorant.e.s le 16 avril dernier, leur demandant de réunir leur comité de suivi avant la fin de la période estivale et au plus tard le 15 septembre 2019. Karl Leo Schwering indique qu'il sait que certain.e.s collègues ne liront jamais le document. A l'avenir, il souhaite que les directions d'unités de recherche soient la courroie de transmission de l'école doctorale.

Après avoir passé en revue les dates de réinscriptions, la question des critères pour une inscription en doctorat est abordée.

Pour une 1^{ère} inscription, le directeur insiste sur le fait que les rubriques de l'onglet projet doctoral doivent être renseignées et développées. Par exemple, à la question « Programme de valorisation des travaux de recherche du doctorant (publications, congrès, ...) » le directeur ne pourra se contenter d'une réponse du type « publications ». Dans ce cas, il faut développer quel genre de publication ? Dans quelle revue ? A quel moment du parcours est-il raisonnable de la mettre en œuvre ?

Dans le cas d'un.e candidat.e avec master professionnel qui montrerait des faiblesses pour la bonne conduite d'un travail de recherche, il ne faut pas hésiter à lui proposer de s'inscrire en M2R ou lui demander de refaire un mémoire ou encore de retravailler le projet de recherche. Il y a parfois des candidat.e.s atypiques qui ne disposent pas d'un M2R avec mention « Bien » mais qui ont un potentiel pour faire une thèse avec, par exemple, des publications à leur actif.

Une doctorante élue fait remarquer qu'il n'est plus possible de s'inscrire en M2R après que la candidature en doctorat ait été refusée à l'ED. En effet, cela suppose que la candidature en doctorat ne soit pas trop tardive. M. Alexandre, directeur de Pléiade pose le problème de l'accessibilité aux locaux de l'université pour quelqu'un qui n'a pas d'inscription administrative et donc pas de carte d'étudiant.e. Le fait d'être membre coopté ou associé du laboratoire permet de contourner cette difficulté pour une année probatoire.

L'autofinancement peut être autorisé sous réserve que les rubriques « activités rémunérées (salariée ou libérale) » et « Relation de l'activité avec la recherche doctorale et le temps dont dispose le.a candidat.e pour s'y livrer » soient renseignées.

Le directeur informe qu'après en avoir débattu en bureau, il a été jugé inopportun de créer une commission de recours.

Il a été décidé que le directeur de l'ED examinerait toutes nouvelles inscriptions et les validerait lorsqu'elles ne posent pas de problème. Dans les autres cas elles seront examinées en bureau. Dès lors qu'elles aboutissent à un avis défavorable, le directeur ou à la directrice de recherche sera informé.e. Les membres du bureau et le directeur de l'ED se tiendront à disposition du directeur de recherche et de laboratoire concerné pour expliciter si nécessaire les raisons du refus. Et si ces derniers ne sont toujours pas convaincus, il existe encore la possibilité de contester la décision prise auprès de la VPCR.

Karl- Leo Schwering demande aux membres du Conseil d'accepter ce texte qui est validé à l'unanimité.

Point d'information sur «la réunion des ED» du 04 juin 2019

Comme nous l'avons vu dans le point sur l'organisation d'un second concours, la VPCR demande aux ED d'établir des critères pour juger du retour sur investissement des contrats doctoraux alloués par l'université.

La VPCR informe qu'un calendrier avec des délais incompressibles pour **l'organisation des soutenances** a été mis en place par le BRED.

- 2 mois avant la soutenance, dépôt du dossier de soutenance au BRED

- 20 jours avant la soutenance réception des rapports avec une marge possible de 5 jours

Ce calendrier sera incontournable du fait de la mise en service d'un logiciel de gestion des doctorants nommé « Sirius ».

Les questions de plagiat n'ont pas beaucoup avancé. Il y a le projet de mettre en place une formation de 2h à Compilatio pour les directeurs et directrices de recherche.

Un autre point intéressant concerne **la gestion de la césure**. En effet, récemment à Paris13, les doctorant.e.s devaient, pour demander une césure, satisfaire aux exigences du **décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur**. Ici, les doctorant.e.s étaient assimilé.e.s aux étudiant.e.s de formation initiale, ce qui n'est pas le cas. La césure est à nouveau gérée par l'école doctorale et doit être demandée au moment de la réinscription. Cela suppose qu'au moment de cette demande, le.a doctorant.e a réuni son comité de suivi de façon à ce qu'à l'issue de la période de césure (qui ne peut dépasser une année), la réinscription puisse se faire dans l'année supérieure.

Dates des prochains conseils de l'ED

Les prochains conseils de l'ED sont fixés au :

- mercredi 20 novembre 2019

- mercredi 25 mars 2020

 Questions diverses

Les doctorant.e.s élu.e.s souhaiteraient voir s'améliorer les pratiques de réinscription.

A savoir bénéficier :

- d'un guichet dédié pour ne pas être mélangé.e.s avec leurs étudiant.e.s et ne pas avoir à faire des heures de queue en période de forte affluence,
- d'un.e gestionnaire spécifique rompu.e aux questions des missions d'enseignement, des vacances, des salariés, des cotutelles internationales de thèse, etc...Le directeur de l'ED indique que leur réclamation est légitime et leurs demande de lui adresser un courrier qu'il portera dans les instances supérieures.

Le directeur informe que **les diplômes de doctorat** seront encore labellisés USPC préparé à P13 jusqu'au 31 août 2019. Mais à la rentrée, les soutenances qui se dérouleront dès le 1^{er} septembre se verront décerner un diplôme doctorat obtenu à Paris 13.

La séance est levée à 12h45.